

DECISION N° 2721 /D/MINSANTE DU 22 MAI 2024
Portant suspension de certains responsables dans les services déconcentrés du
Ministère de la Santé Publique.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le Décret n° 2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu** le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le Décret n° 2012/079 du 09 mars 2012 portant régie de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la Solde ;
- Vu** le Décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu** le Décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision et pour une durée d'un (1) mois, suspendus de leurs fonctions pour insubordination, manquement à l'éthique et à la déontologie professionnelles, les responsables des formations sanitaires suivantes :

SERVICES DECONCENTRES

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE L'ADAMAOUA

DISTRICT DE SANTE DE NGAOUNDERE RURAL

1. Le Chef du Centre de Santé de Karna – Manga

DISTRICT DE SANTE DE NGAOUNDERE URBAIN

1. Le Chef du Centre de Santé BALANG DJALINGO

DISTRICT DE SANTE DE TIBATI

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Minim

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CENTRE

DISTRICT DE SANTE DE BAFIA

1. Le Chef du Centre Médical d'Arrondissement de Balamba

DISTRICT DE SANTE DE OBALA

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Ballong 2

DISTRICT DE SANTE DE NTUI

1. Le Chef du Centre Médical d'Arrondissement de Boura 2
2. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Betamba
3. Le Chef du Centre de Santé Intégré d'Edinguili

DISTRICT DE SANTE DE NGOUMOU

1. Le Directeur de l'Hôpital de District

DISTRICT DE SANTE DE ODZA

1. Le Directeur de l'Hôpital de District

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE L'EST

DISTRICT DE SANTE D'ABONG-MBANG

1. Le Chef du Centre Médical d'Arrondissement d'Atok
2. Le Chef du Centre de Santé Intégré d'Abong-Mbang Sud
3. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Zoguela

DISTRICT DE SANTE DE BATOURI

1. Le Chef du Centre Médical d'Arrondissement de Mebendissola
2. Le Chef du Centre Médical d'Arrondissement de Ngulebok

DISTRICT DE SANTE DE MOLOUNDOU

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Ndongo

DISTRICT DE SANTE DE BELABO

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Ndemba 2

DISTRICT DE SANTE DE DOUME

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Bayong 3

DISTRICT DE SANTE DE KETTE

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Kette Urbain

DISTRICT DE SANTE DE MBANG

1. Le Directeur de l'Hôpital de District

DISTRICT DE SANTE DE MESSAMENA

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Labba
2. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Ngoulmakong

DISTRICT DE SANTE DE NGUELEMENDOUKA

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Miambo

DISTRICT DE SANTE DE YOKADOUMA

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Parny

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU LITTORAL

DISTRICT DE SANTE DE DEIDO

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Bonanjo

DISTRICT DE SANTE DE EDEA

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré d'Ekite Malimba Farm

DISTRICT DE SANTE DE JAPOMA

1. Le Chef du Centre Médical d'Arrondissement de Japoma

DISTRICT DE SANTE DE LOGBABA

1. Le Chef du Centre Médical d'Arrondissement de Ndogsimbi

DISTRICT DE SANTE DE MANJO

1. Le Directeur de l'Hôpital de District

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU SUD

DISTRICT DE SANTE D'AMBAM

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré d'Ayaamang

DISTRICT DE SANTE DE DJOUM

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Nfem

DISTRICT DE SANTE D'EBLOWA

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré d'Azem
2. Le Chef du Centre de Santé Intégré d'Atanengong

DISTRICT DE SANTE DE KRIBI

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Bandevouri

DISTRICT DE SANTE DE MEYOMESSALA

1. Le Chef du Centre Médical d'Arrondissement de Bengbis
2. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Ngonebene

DISTRICT DE SANTE DE MVANGAN

1. Le Chef du Centre de Santé Intégré de Ngon

Article 2 : Les Délégués Régionaux de la Santé Publique et les Chefs de District veilleront, chacun en ce qui le concerne, à la continuité du service public, **en désignant un intérimaire au sein de chacune des structures ci-dessus mentionnées**, jusqu'à la nomination selon les cas ou à la reprise de service du titulaire au poste.

Article 3 : Ils veilleront à la stricte application de la présente Décision.

Article 4 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le



LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

DR MANAOUDA MALACHIE